

FONDS BASTIDE POUR LA RECHERCHE MEDICALE
12, avenue de la Dame – zone euro 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIREN 878 923 051

COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2018

Bilan

Actif	Exercice N	Passif	Exercice N
Actifs immobilisés	1 000 €	Fonds propres et réserves	9 446 €
Disponibilité inaliénables constitutifs de la dotation initiale	1 000 €	Apports sans droits de reprise	1 000 €
Actifs circulants	8 446 €	Autres fonds propres - dotations consommables	48 150 €
Disponibilités	8 446 €	Autres fonds propres - dotations consommables inscrites au compte de résultat	39 704
Total Actif	9 446 €	Total Passif	9 446 €

Compte de résultat

Charges	Exercice N	Produits	Exercice N
Frais divers – création Fonds	150 €	Versements des fondateurs	34 150 €
Etudes et recherches	5 550 €	Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	5 554 €
Frais bancaires	4 €		
Subventions versées par le Fonds	34 000 €		
Total dépenses	39 704 €	Total recettes	39 704 €

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

Présentation du Fonds Bastide pour la recherche médicale

Le Fonds de dotation Bastide pour la recherche médicale a été créé le 1^{er} juin 2018 par la société Bastide le Confort Médical.

La durée de l'exercice est de 7 mois et s'étend sur la période du 01/06/2018 au 31/12/2018. Du fait de la création du Fonds en 2018, aucune période comparative n'est présentée.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Le Fonds de dotation Bastide pour la recherche médicale a été créé par la société Bastide le Confort Médical le 1^{er} juin 2018 avec une dotation de départ de 15 000€ (dont 14 000 € de dotation consommable).

Le siège du Fonds est situé au 12 Avenue de la Dame, 30132 Caissargues.

Principes, règles et méthodes comptables

Règles générales

Les fonds de dotation sont soumis aux règles du plan comptable général et aux spécificités des associations fondations et fonds de dotations.

Le plan comptable général

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement comptable ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Le plan comptable association

Les comptes spécifiques aux fonds de dotation sont conformes aux règles définies par le règlement n° CRC 99-01 appelé usuellement « plan comptables des associations » qui complète le plan comptable général.

Les recettes et les dépenses du Fonds ont été comptabilisées selon les principes de la comptabilité de trésorerie.

Tableau de suivi des dotations

Détail par type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D=A+B+C
Création – dotation pérenne	0 €	1 000 €		1 000 €
Création – dotation consommable	0 €	14 000 €	5 554 €	8 446 €
Apport complémentaire 1 - Dotation consommable	0 €	150 €	150 €	0 €
Apport complémentaire 2 – Dotation consommable	0 €	34 000 €	34 000 €	0 €
TOTAL	0 €	49 150 €	39 704 €	9 446 €

Projets suivis par le Fonds

Au cours de la période, le conseil d'administration du Fonds a décidé de retenir les trois projets de recherche portés par :

- le CHU de Grenoble et traitant de l' « Impact de la sévérité des lésions hépatiques et de la présence d'un syndrome d'apnées du sommeil et/ou d'une BPCO sur la survenue de nouveaux événements cardiovasculaires et la mortalité dans une cohorte de stéatohépatite non-alcoolique ».

Le montant de la participation du Fonds dans l'étude précitée s'élève à 68 420 €. Le projet a généré 34 000 € de dépenses sur l'exercice.

- le PEAS de la clinique Bel Air de Bordeaux et traitant des « Syncopes Vaso-vagales récidivantes et syndrome d'apnées du sommeil ».

Le projet n'a pas généré de dépense sur la période.

- le CHU de Montpellier et traitant des « Effets du réentraînement à l'effort sur la fonction endothéliale chez le patient atteint de BPCO : étude des déterminants fonctionnels et biologiques ».

L'étude a fait l'objet d'une convention signée le 31 décembre 2018 entre le CHU de Montpellier et le Fonds Bastide pour la recherche médicale. Dans le cadre de cette étude le Fonds Bastide participera à l'étude à hauteur de 8 000 €.